

Si vous avez des questions sur	Adressez-vous à
Votre situation administrative	Secrétariat de votre établissement
Votre carrière, vos droits, vos obligations	DPE : division des personnels enseignants Accueil Rectorat : 03.81.65.47.00 ce.dpe@ac-besancon.fr DPE bureau de gestion des titulaires suivi administratif et paie de la carrière ce.dpe.titulaires@ac-besancon.fr Suivi de l'année de stage (évaluations/titularisation) et droits Compas Sandra ANDREZ (ce.dpe.titulaires@ac-besancon.fr)
Les questions ou interrogations d'ordre pédagogique et didactique	Inspection pédagogique : Secrétariat des IA-IPR et des IEN-ETEG ce.ipr@ac-besancon.fr ce.iien-eteg@ac-besancon.fr
Les procédures de suivi de votre année de stage Les procédures de validation de votre année de stage	Le corps d'inspection de la discipline ce.ipr@ac-besancon.fr ce.iien-eteg@ac-besancon.fr La DPE : division des personnels enseignants ce.dpe@ac-besancon.fr
Les problèmes liés au fonctionnement administratif du tutorat en établissement	DPE : division des personnels enseignants Accueil Rectorat : 03.81.65.47.00 ce.dpe@ac-besancon.fr
L'organisation des visites entre tuteurs et stagiaires n'étant pas affectés dans le même établissement (situation particulière)	Le chef d'établissement EAFC : ce.eafc@ac-besancon.fr Alice.hosatte@ac-besancon.fr
Vos journées de formation	EAFC : ce.eafc@ac-besancon.fr Partie disciplinaire : le corps d'inspection